Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, suivez ce lien

*A destination des médecins généralistes libéraux et remplaçants des Pays de la Loire*

**« Médecins volontaires pour le Pacte « déserts médicaux » : où en est-on ?**

Nous sommes tous conscients, nous médecins, des grandes difficultés des patients pour accéder à un médecin dans certains territoires, et du besoin de soutien de nos consœurs et confrères….

Depuis plusieurs mois, l'URML Pays de la Loire, le Conseil Régional de l'Ordre (CROM) et les Conseils Départementaux de l'Ordre (CDOM 44, 49, 53, 72, 85) participent à un groupe de travail initié par l'ARS sur la mise en place d'un Dispositif de Solidarité Territoriale, dans le cadre du Pacte de lutte contre les déserts médicaux.
Nous avions l'ambition de **concevoir un dispositif solidaire, structuré, sécurisé et respectueux de l'exercice médical**, en s'appuyant sur les acteurs de terrain et les dynamiques territoriales existantes.

- **Par solidarité**
- **Par responsabilité**
- **Pour construire** une alternative crédible à la coercition.
- Avec l'objectif de faire émerger **un dispositif structurant, attractif et reproductible**.

**Nous voulions construire un modèle vertueux**, fondé sur :

- La **coordination locale** avec les CPTS, les élus, les professionnels de santé.
- La **continuité des soins** entre vacations, pour garantir la sécurité des patients.
- La **sécurisation des médecins solidaires** (appui logistique, logiciel métier, équipe relais).
- La **valorisation de l'engagement médical**, via un contrat clair et un financement adapté.
- L'**ancrage territorial**, en lien avec l'accueil des internes, la maîtrise de stage, les dynamiques universitaires (Dr Junior, thèses…).

Une vigilance particulière est portée sur plusieurs sujets remontés au niveau du Ministère de la Santé, **mais actuellement sans réponse**.

A ce jour aucune solution de continuité des soins n'est proposée, mettant en danger tant les patients que les professionnels de santé.
Les conditions matérielles persistent dans un flou total… (financement des temps de coordination avec la structure d'accueil, la convention d'exercice temporaire, le financement du transport et du temps médical, l'hébergement, les indemnités pour perte d'activité si pas de remplaçant…)

La Plateforme nationale d'inscription au dispositif « Un Médecin près de chez vous » est maintenant ouverte.

L'URML et le CROM poursuivent leur travail pour trouver une solution aux obstacles et construire une réponse territoriale garantissant un exercice médical de qualité.

**En savoir plus sur le site de l'ARS**

**En savoir plus sur le site de Santé.fr**

CROM, URML des Pays de la Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, suivez ce lien